

Discours du Président Yves ROME

12 novembre 2014 – TRIP AVICCA

Mesdames et Messieurs,

Chers amis,

Vous venez de voir défiler la carte des adhérents de l'AVICCA, depuis l'année 2004, qui avec l'adoption du fameux article L.1425-1 du Code général des collectivités territoriales nous permettant d'être opérateurs, a donné un véritable coup d'accélérateur à l'aménagement numérique du territoire, et le premier colloque « Territoires et réseaux d'initiative publique », en 2005, au Sénat.

Ce matin, l'Assemblée générale de l'AVICCA m'a fait l'honneur de me reconduire à la Présidence de cette belle et forte association et a renouvelé le Conseil d'Administration. Avant d'ouvrir ce colloque, je souhaite vous présenter les administrateurs élus – anciens et nouveaux – à cette tribune, pour une photo de cette grande famille que nous formons.

Stéphane ARTANO, Président de la Collectivité territoriale de St-Pierre-et-Miquelon

Éric BOTHOREL, Conseiller général des Côtes-d'Armor

Monique BULTEL-HERMENT, Vice-présidente de la Communauté d'agglomération du Grand-Rodez

Pierre CAMANI, Président du Conseil général du Lot-et-Garonne

Bertrand CAPARROY, Président du Syndicat mixte ouvert Seine-et-Marne Numérique

Michel CHANEL, Premier vice-président du Syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain

Pascal CORNU, Membre titulaire de la Communauté d'agglomération havraise

Jean-Pierre DESSEIN, Vice-président de la Communauté d'agglomération du Grand Nancy

Serge FRANCESCHI, Vice-président du Sipperec

Vincent FUSTER, Président du Syndicat mixte Doubs Très haut débit

Yves KRATTINGER, Président du Syndicat mixte Haute-Saône Numérique

Alain LAGARDE, Président du Syndicat mixte Dorsal

Bernard LAGET, Vice-président Syndicat intercommunal d'énergies du département de la Loire

Jacques LEMARE, Président du Syndicat mixte Eure-et-Loir Numérique

Philippe LEROY, Vice-président du Conseil général de la Moselle est souffrant, rien de grave, rassurez-vous, mais il ne peut être parmi nous

Nathalie MANET-CARBONNIÈRE, Conseillère régionale d'Aquitaine

Christine NIVOU, Présidente du Syndicat mixte ouvert Provence-Alpes-Côte-d'Azur Très haut débit

Akim OURAL, Conseiller communautaire de la Communauté urbaine de Lille Métropole

Ronan PICHON, Vice-président de la Communauté urbaine Brest Métropole Océane

Christophe RAMBLIÈRE, Conseiller régional de Poitou-Charentes

Hervé RASCLARD, Président du Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique

Comme vous le constatez, les nouveaux membres de notre CA représentent toutes les collectivités locales, villes, départements, régions, mais aussi tous les territoires français, métropolitains et ultra-marins. Ce que certains appellent le mille-feuilles territorial, qui serait paraît-il source de doublons et de dépenses inutiles ! Mais vous le savez comme moi : si l'une de ces feuilles, si l'un de ces échelons manquait à l'appel, jamais nous ne pourrions financer et réussir cette grande mutation numérique du 21^{ème} siècle.

Je me félicite d'ailleurs que le premier ministre l'ait rappelé la semaine dernière lors du congrès de l'ADF à Pau, je le cite : *« le numérique est une grande priorité pour la France ; pour le dynamisme de son économie certes, mais aussi*

parce qu'il abolit les distances, il connecte les habitants entre eux et, ce que l'on dit moins, il rapproche les populations du service public. Le numérique à l'école, dans les collèges, c'est un atout supplémentaire pour l'égalité des chances. Le numérique, c'est donc aussi une réponse pour l'égalité des territoires et des citoyens ».

Il y a dix ans, le principe d'intervention en RIP était un combat. Peu à peu, c'est devenu un véritable secteur industriel, avec des acteurs, dont certains exportent désormais leur savoir-faire acquis chez nous. Aujourd'hui, la réalisation d'un RIP, son succès économique, reste un combat. Les élus ici présents peuvent en témoigner. Dans le plan France Très Haut Débit, les RIP représentent 85% du territoire et les deux tiers du coût total de ce grand chantier. Territoire et réseaux d'initiative publique sont donc indissolublement liés, y compris d'ailleurs sur les agglomérations dites rentables, les zones AMII ou conventionnées, car même là le marché ne répond pas à temps et partout à tous les besoins, en particulier pour les entreprises et services publics.

Je vais clore cette petite page de promotion, et laisser les élus regagner leur place, en vous informant que l'AVICCA, restera bien entendu mobilisée en priorité sur les réseaux, mais va également se lancer dans un domaine que nous avons déjà abordé dans nos colloques, l'équipement numérique des établissements éducatifs. Les réseaux sont un des maillons structurants pour y fournir les services éducatifs, les enjeux financiers sont considérables. Le fait que nous regroupions déjà tous les niveaux de collectivités et des syndicats mixtes est un atout. Mais avant tout, nous avons choisi ce champ d'action parce que l'éducation est un enjeu stratégique pour la préparation de l'avenir de nos territoires et de notre jeunesse.

Industriels, opérateurs, bureaux d'études, services de l'Etat, élus et agents des collectivités : une fois de plus, vous avez répondu présents à notre invitation à ce colloque, organisé avec l'appui de la Caisse des Dépôts, et je vous en remercie. Je ne doute pas que vous mettiez à profit les moments d'échanges pour dynamiser vos projets.

Vous allez aborder demain des questions de mise en œuvre, de construction des réseaux, car nous sommes aujourd'hui dans le concret. Nous aurons un volet « services et usages », car si nous avons besoin de « tuyaux » performants, partout, à un bon tarif d'accès, c'est la base pour offrir des services à nos concitoyens.

Nous aurons tout à l'heure une table ronde entièrement dédiée aux technologies hertziennes, pour plusieurs raisons. Tout d'abord parce que les territoires ont besoin des services mobiles, même si les moyens d'action sont plutôt ceux de l'Etat et des obligations qu'il impose – ou non – aux opérateurs. L'affectation de la bande 700 Megahertz l'an prochain peut être l'occasion de la prise en compte réelle de la priorité à l'aménagement numérique du territoire, occasion à mes yeux un peu ratée pour la bande 800 Megahertz.

Nous en parlons aussi parce que ces réseaux mobiles ont besoin des réseaux fixes pour écouler le trafic ; parce que certaines collectivités font appel à des technologies hertziennes, en attente de généraliser le très haut débit filaire, et parce qu'elles seront indispensables pour connecter tous nos objets des « territoires intelligents », appellation que je préfère à celle des « villes intelligentes », car les besoins de communication sont partout, en zone urbaine comme en zone rurale.

Demain une table-ronde sera consacrée à la commercialisation du FTTH, en n'oubliant pas que nos réseaux sont d'abord commercialisés auprès des

opérateurs. C'est parfois un peu difficile, avec un peu de retard à l'allumage sur le co-investissement, car cela dérange des positions acquises, parfois considérables. En face de nous, il reste un oligopole où le mot d'ordre est encore de ne pas réveiller un abonné qui dort. Un opérateur, Numéricable, est prêt à venir, on peut s'en féliciter, mais à des conditions économiques pas encore tout à fait satisfaisantes. Nous avons des outils à disposition : activation des réseaux, coefficients de co-investissements « ex-post » incitatifs à une souscription rapide, tarifs de bienvenue au démarrage etc. Mais soyons clairs, il n'est ni question de ralentir la construction des réseaux du XXI^e siècle, ni de les brader, ni de les laisser sous-utilisés.

Nous allons commencer ce colloque par un point d'étape sur les réseaux d'initiative publique, de première génération, qui continuent de prouver leur utilité, et de deuxième génération, avec plus d'un demi-million de prises construites, des commandes en cours de plusieurs centaines de milliers de prises FTTH, et bien d'autres qui arrivent. Nous ferons également le point sur le plan France THD, en vous donnant largement la parole.

Ce plan doit s'adapter. Nous aurons demain l'exposé de la modification du cahier des charges qui concerne les réseaux d'initiative publique, avec notamment une meilleure prise en compte des besoins professionnels. Nous l'avions demandé, je m'en réjouis.

Ce plan semblait aussi compromis, quand des questions budgétaires bloquaient la signature des aides du FSN. Notre alerte commune avec la FIRIP, en juin dernier dans la presse a apporté sa modeste contribution au déblocage, j'en ai eu quelques échos. Avec un milliard quatre cent millions d'autorisations de programmes supplémentaires, dans le projet de loi de finances, nous sommes aujourd'hui rassurés sur ce point.

Une autre clarification est aujourd'hui nécessaire, liée au rachat de SFR par Numericable. Il serait absurde de prétendre qu'il ne s'est rien passé. Sur le fond, c'est clairement une accélération de la bataille du Très haut débit, ce qui ne peut que nous profiter, mais aussi des changements de priorités pour les tous les opérateurs. Orange et ce nouvel ensemble doivent clarifier leurs positions, en tant que co-investisseur des RIP, et en tant que déployeurs par rapport à leurs intentions initiales sur les zones AMII, pour voir quelles sont les adaptations nécessaires. Ils pourront commencer cette clarification à ce colloque sur le plan des principes, je l'espère, mais ils devront dans tous les cas la préciser vis à vis de l'Etat et de chacune des collectivités concernées. Je les y invite fortement.

Quoi qu'il en soit, la plupart des communes qui, il y a vingt ou vingt cinq ans se sont lancées dans l'aventure du câble, qui a connu ses hauts et ses bas, et même la bulle internet, vont avoir la quasi-certitude d'être couvertes non pas par un, mais par deux réseaux très haut débit. Nous sommes dans un monde de concurrence, même si nous préférons la mutualisation.

78 départements ou collectivités ultra-marines et des centaines d'intercommunalités sont déjà engagés dans le Plan France Très haut débit, avec des projets régionaux ou départementaux. Les dossiers déposés au FSN représentent 8 milliards d'euros d'investissements, à réaliser en 5 ans. Le FTTH est très clairement le choix structurel des collectivités, avec plus de 4 700 000 prises, et 700 000 lignes de montée en débit pour traiter les urgences.

Nous nous sommes battus, pour le droit à agir, pour davantage de péréquation nationale. Nous avons progressé, même si nous n'avons pas tout obtenu. Nous avons, bon gré, mal gré, accepté les principales règles du jeu, le partage public/privé, la régulation, les principes et limites d'aides de l'Etat. Nous avons

dégagé des financements dans une période qui n'a jamais été aussi contrainte. Il faut que cela fonctionne vite et bien. Je peux vous assurer que, si ce n'était pas le cas, nous représentons un poids politique, à nous tous, ensemble, propre à changer les règles. Et nous sommes aussi de gros clients des opérateurs, et des relais d'opinion auprès du grand public, qu'ils ne l'oublient pas. Mais je suis optimiste. Oui, c'est une grande ambition française que nous portons. Je laisse les adeptes du *french bashing* penser que nous devrions laisser la moitié de la France avec du plus ou moins bon haut débit pendant encore 30 ou 50 ans.

Pour conclure mon propos et la journée, nous fêterons les 10 ans de ce rendez-vous en fin d'après-midi. Nous sommes inquiets parfois, impatients souvent, actifs toujours, et chacun peut constater que le chemin que tous les acteurs ont parcouru en 10 ans est immense. C'est bien cette réalité qui me rend optimiste pour l'avenir.

Je vous souhaite à toutes et à tous un bon TRIP !

Je vous remercie.